

Laeken, le 05 février 2010.

Madame, Monsieur,  
Chers Parents,

Vous le savez, la Communauté française finalise actuellement un nouveau décret qui va réguler les inscriptions en 1<sup>re</sup>, l'an prochain. Ce futur décret doit encore être validé par le Conseil d'Etat et voté par le Parlement de la Communauté française.

Nous attendons, comme vous, la version définitive afin de vous informer plus pratiquement de la marche à suivre.

D'après nos informations, le choix de l'école devra être posé dans le chef des parents et en connaissance de cause.

Le Lycée Maria Assumpta dépend de l'Archevêché de Malines, les valeurs chrétiennes y sont développées et vécues au quotidien. Le Lycée offre un enseignement exigeant : sa mission fondamentale est d'aider chaque jeune à développer tout son potentiel, à devenir un être humain complet. L'acquisition des connaissances et des compétences s'accompagne d'une éducation du caractère, d'une ouverture culturelle et d'un éveil à la responsabilité sociale par la rigueur tant dans le travail que dans le comportement.

Ce développement se réalise au service du bien commun : la réussite personnelle doit aussi être solidaire !

Afin de permettre aux parents d'effectuer le meilleur choix, nous organisons des portes ouvertes le **samedi 27 février de 10h à 13h**.

Vous aurez l'occasion de découvrir les projets éducatifs et pédagogiques du Lycée ainsi que le projet d'établissement. Des expositions, des ateliers vous seront aussi proposés.

Le site internet du Lycée vous donnera toutes les informations utiles dès que le décret sera voté.

Nous vous invitons à lire attentivement les différents projets du Lycée.

**La période d'inscription commencera, dans toutes les écoles, le lundi 26 avril jusqu'au vendredi 07 mai 2010.**

Les parents « prioritaires » comme les parents « non prioritaires » qui souhaitent inscrire leur enfant au Lycée Maria Assumpta déposent le formulaire d'inscription au Lycée durant cette période. Le classement des demandes ne pourra débuter qu'après le 07 mai.

Il n'y a donc pas d'urgence à se présenter le premier jour de l'ouverture des inscriptions.

Aucune école ne peut enregistrer une inscription prioritaire ou non prioritaire avant cette date.

Recevez, Madame, Monsieur, chers Parents, nos salutations dévouées,

Luc Zomers, directeur

Visitez notre site : [www.assumpta.be](http://www.assumpta.be)